

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION**  
**(circulation alternée)**

**COMMUNE DE VILLEBRET**

**58 rue du Château**

**03310 VILLEBRET**

Le Maire de la commune de : VILLEBRET

**VU :**

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**CONSIDERANT** que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

circulation alternée à l'aide de feux tricolores au niveau de la rue Raoul Dautry (RD 1089 à partir de la rue du Château), de la Route de Nérès (RD 155 à partir du carrefour avec la rue Raoul Dautry RD 1089) et le Chemin des Colonniers en raison de travaux de sécurisation du carrefour RD 1089 / RD 155 et divers aménagements de voirie dans le Chemin des Colonniers. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SMTPB sise 21 Route du Cros 03410 *DOMERAT* et dureront environ 3 mois.

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** A compter du 30/09/2024 et pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée sur rue Raoul Dautry, Rte de Nérès et Chemin Colonniers dans la zone des travaux.

L'alternance de la circulation sera réglée par les ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores.

**ARTICLE 2 :** La vitesse des véhicules est limitée à 50 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 3 :** A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

**ARTICLE 4 :** Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Maire de la commune

M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de COMMENTRY

M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : VILLEBRET



Le : 20/09/2024

Le Maire, Philippe GLOMOT